



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La solarisation en marche sur le Port

L'Escale Atlantique l'annonçait il y a un peu plus d'un an et ce n'était alors qu'un projet porté par le Groupe IEL et l'Union Maritime, avec le soutien de l'autorité portuaire. Aujourd'hui les choses se concrétisent, la solarisation de bâtiments portuaires est engagée.

De juillet à décembre, les premiers bâtiments portuaires à être solarisés sont les hangars 21, 20, 19, 30 et 31, appartenant à Port Atlantique La Rochelle et sous convention d'occupation temporaire au bénéfice de BLP La Rochelle. Préalablement à la pose des panneaux solaires, ces cinq hangars auront fait l'objet à la fois de travaux de modernisation et de renforcement de leur structure. Les premiers menés par Port Atlantique La Rochelle, les seconds conduits par IEL. Au final, ces bâtiments disposeront sur la totalité de leurs versants sud d'une surface solarisée de plus de 18 000 m².

Une deuxième tranche visant à solariser d'autres bâtiments appartenant au Port et occupés par des opérateurs privés est envisagée en 2016.



Egalement prévue, mais ayant déjà fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la DREAL par IEL, la solarisation de la base des sous-marins pour une surface de 21 600 m². La première tranche évoquée précédemment ajoutée à celle concernant la base des sous-marins représente un potentiel de 5 méga watts crête (MWc) de production électrique annuelle.

Installateur et producteur d'énergies renouvelables, IEL installe des centrales solaires sur des bâtiments privés en versant un loyer sur la durée du projet et revend pour sa part l'électricité produite à EDF.